

NOM DU CANDIDAT

L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Albanais qui est à l'initiative d'actions engagées, à laquelle nous souhaitons associer l'AAPPMA du haut Chéran avec laquelle nous tissons des liens étroits depuis quelques années et sans laquelle ce projet n'existerait pas.

► **Historique**

L'AAPPMA de l'Albanais est née en janvier 1997 de la fusion de 3 sociétés de pêche la protectrice du Fier de Vallières créée en 1924, la société de pêche de Cusy créée en 1926 et la gaule rumillienne créée 1924.

Elle a en charge la gestion d'environ 200 km de rivières et ruisseaux sur le bassin versant du Fier et du Chéran haut-savoyard (74) et de 2 plans d'eau (300 km avec le haut Chéran).

Forte de 643 adhérents et environ 2000 cartes de pêche vendues en 2017, l'AAPPMA de l'Albanais a délibérément opté pour une politique de protection et de réhabilitation des milieux aquatiques dont elle a en charge la gestion, ceci en participant entre autres activement depuis sa création à la réalisation du contrat de rivière Chéran au côté du SMIAC (*maîtrise des pollutions, aménagement de berges, passe à poissons, étude piscicole sur le Chéran*).

Le bureau élu décembre 2016 avec à sa tête le président Jean-Michel ARQUIZAN, qui a pris la succession en 2008 de Jean Francois Raisin, travaille dans la continuité des actions engagées depuis près de 20 ans.

Grâce à ce statut d'association agréée reconnue d'utilité publique en 1999 (statut d'AAPPMA), nos missions se sont élargies et ont pris une nouvelle dimension :

- **la protection et la réhabilitation des milieux aquatiques**, la gestion et la mise en valeur des ressources piscicoles, lutte contre les pollutions, etc. ;
- **l'organisation et la gestion de la pêche sur le BV haut-savoyard du Chéran et du Bas Fier** ;
- **la promotion de la pêche de loisirs et sportive, des actions d'éducation** : école de pêche, tourisme pêche, etc.

Un partenaire de cœur, l'AAPPMA du Haut Chéran emmenée par son président Daniel PASQUALINI également membre du Conseil d'Administration de l'AAPPMA de l'Albanais, avec qui nous tissons naturellement des liens privilégiés, parce que pour nous le bassin versant du Chéran est la bonne échelle de gestion pour préserver les milieux aquatiques.

Une association d'idées et une collaboration effective matérialisée par la présence de d'administrateurs des deux AAPPMA au sein de **commissions de travail communes créées en 2017** (Commission Environnement, Commission Travaux, Commission développement de la pêche et Commission plans d'eau).

Un partenariat actif qui nous a conduit ensemble à la mise en place d'une **réciprocité entre nos deux AAPPMA** (malgré l'appartenance à deux départements différents : 73 et 74) et au **financement commun de l'école de pêche du Chéran**.

Des liens tissés également avec les partenaires et des interlocuteurs importants que sont localement : le SMIAC, les mairies, les 4 communautés de communes et communautés d'agglomérations, le Conseil départemental, les services de l'Etat et le Parc Naturel régional du massif des Bauges, nos 2 fédérations (73 et 74), les guides de pêche et les offices de tourisme.



► Une gestion durable de la pêche et de nos rivières !

L'AAPPMA de l'Albanais conduit une politique de protection et de réhabilitation des rivières et de développement d'une autre vision de la pêche construite au fil de nos actions depuis 1999, avec une participation active et concrète des pêcheurs.

La pêche et les pêcheurs évoluent. Les missions confiées à l'AAPPMA de l'Albanais doivent pouvoir sensibiliser l'ensemble de la population de notre territoire et c'est un juste retour des choses que de s'engager à préserver nos rivières et leur environnement...

Nous travaillons au quotidien pour la préservation d'une part de la truite de souche autochtone de nos rivières (une espèce unique identifiée par les scientifiques sur le Chéran et le bas Fier) et d'autre part de l'ombre commun, des poissons sauvages qui représentent un patrimoine pour notre territoire. Cette approche n'est pas forcément courante et trop souvent l'image de la pêche est associée au camion-citerne qui déverse au mois de mars des poissons d'élevage censés satisfaire les pêcheurs.

Aujourd'hui, cette pratique ne peut pas être un mode de gestion exclusif de nos rivières car elle ne prend pas en compte l'essentiel: la qualité de l'eau et la préservation du milieu.

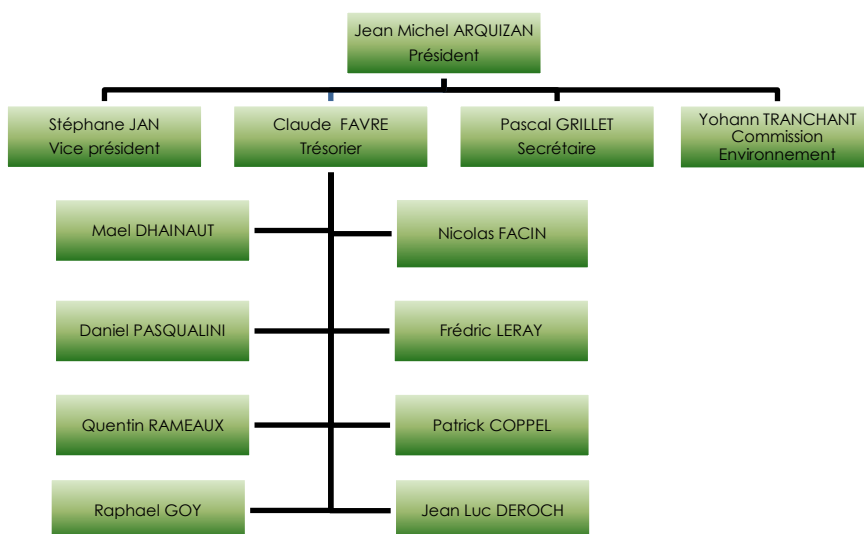
La pratique de la pêche sportive tient compte de ces évolutions et le rôle du pêcheur prend ainsi une nouvelle dimension. Ainsi en pratiquant sa passion, le pêcheur appréhende mieux son environnement et contribue à son amélioration ; le succès de l'école de pêche du Chéran en est le meilleur témoignage.



L'émergence de la labellisation du Chéran " Site Rivière Sauvage" à laquelle nous avons participé activement nous incite à persévérer dans cette voie.

En quelques chiffres, l'AAPPMA de l'Albanais c'est 13 élus bénévoles, 2 salariés, 1 saisonnier et 3 gardes bénévoles. Notre animatrice Armelle MERRIEN assure l'accueil et le secrétariat de l'AAPPMA et de l'école de pêche à la Maison Pêche nature. Notre moniteur-guide de pêche diplômé d'état, Sylvain BILLOT, anime les différents ateliers et autres stages de l'école de pêche du Chéran. Il est également assermenté et s'occupe à ce titre de coordonner les actions de la garderie bénévole et de suivre les pollutions sur le territoire des deux AAPPMA.

► Composition du Conseil d'Administration



A noter l'arrivée de deux jeunes recrues : Mathieu GALIAY et Alexandre GAVEND, tous deux motivés pour poursuivre les actions déjà engagés pour l'AAPPMA en vue de préserver la ressource en eau et nos cours d'eau.

NOS ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES, DES POISSONS ET DES RIVIERES

- La création d'un premier parcours No-kill en 1997 et la mise en place d'une gestion patrimoniale mise en place dès 1999 sur la totalité du domaine piscicole soit le Chéran, le Bas Fier et leurs affluents (environ 300 km de cours d'eau) ;
- La réintroduction de l'ombre commun sur le Chéran de 1997 à 1999 et la participation bénévole à la récolte de données génétiques dans le cadre d'une étude transfrontalière sur les populations d'ombre commun qui a permis de caractériser la population fonctionnelle sauvage du Chéran (plus aucune introduction depuis 1999, pêche autorisée uniquement en No-Kill) ;
- Des travaux bénévoles de restauration de petits milieux (ruisseaux, zones humides, ...) en utilisant des techniques de génie végétal ;
- Le cofinancement des travaux de diversification des habitats aquatiques sur le Chéran ;
- Le cofinancement de la diagnose écologique engagée par le SMIAC et la FDPMA74 sur le Chéran (2012/2015) à hauteur de 10 000 € ;



- La mise en place d'une « Commission Environnement » chargée entre autres :
 - de recueillir les informations des riverains, pêcheurs sur les pollutions des cours d'eaux (réseau de sentinelles de la rivière) ;
 - de remonter ces informations factuelles vers les services de l'état (DDT et AFB) ;
 - de suivre l'émergence de projets impactants pour les milieux aquatiques et donner un avis critique afin de préserver les fonctionnalités des rivières, ruisseaux, zones humides impactées ;
- La mise en place d'une garderie bénévole encadrée par notre salarié chargée :
 - de la police de la pêche avec une mission de sensibilisation à la préservation de la ressource piscicole ;
 - des missions de pêche de sauvetage et de travaux ;
 - du suivi et de l'inventaire des mortalités et autres dégâts causés par les pollutions, décharges, rejets, ...



- Le soutien actif à la démarche du fonds pour la conservation des rivières sauvages, dont l'AAPPMA de l'Albanais a été l'un des premiers contributeurs et soutien financier lors de l'émergence du projet (don de 2 000 €) ;



- La mise en place dès 2017 (suite à l'évolution de la réglementation concernant la taille minimale de capture de la truite en 2016) de la maille à 30 cm pour la truite sur le Chéran et le Bas Fier et de 25 cm sur les affluents en vue de protéger un maximum de géniteurs pour la reproduction ;

- La rencontre en 2017 avec la DDT 74 - l'AFB 74 - la FDMMPA 74, dans l'objectif de présenter aux services de l'Etat les désordres quantitatifs et qualitatifs identifiés sur le BV du Chéran haut savoyard et du Bas Fier ;

- Le soutien (adhésion et don) au collectif SOS Loue Rivières Comtoises ainsi qu'au SAMU de l'Environnement, parce que la défense et la préservation des milieux aquatiques ne s'arrête pas à notre territoire ;
- L'acquisition d'une mallette d'analyse et la formation d'une journée avec le SAMU de l'Environnement dans le but de pouvoir réaliser en autonomie des prélèvements et des mesures de la qualité des eaux des rejets d'eaux usées et industrielles les plus polluants dans l'objectif dans un second temps de cibler les principaux points noirs et de faire remonter ces informations aux services de l'Etat (AFB, DDT DREAL) et aux collectivités / syndicats d'assainissement.



- La réalisation de nombreux articles dans des journaux locaux en période de sécheresse pour alerter la population, les syndicats d'eau potable, les collectivités et les services de l'Etat de la nécessité de prendre des mesures pour préserver la ressource en eau ;
- Le contrôle chaque été en période de sécheresse des petits affluents du Chéran et du Fier afin de vérifier la présence d'éventuels d'assecs dans le but pouvoir si nécessaire réaliser des pêches électriques de sauvetage ;

- Le cofinancement à hauteur de 7 000 € du monitoring optimisé du Chéran engagé par le SMIAC (suivi physico-chimique réalisé en différents points stratégique du réseau hydrographique du Chéran couplé à une analyse des sources potentielles de pollution identifiées sur le BV du Chéran de manière à pouvoir identifier rapidement chaque dérive d'un ou plusieurs paramètres physico-chimiques) suite à l'appel à projet en 2017 de la Fondation d'Entreprise Caisse d'Epargne Rhône-Alpes pour préserver la ressource en eau ;
- Le nettoyage chaque automne avant le frai des truites des ruisseaux pépinières de manière à leur assurer une bonne montaison et les meilleures conditions possibles de reproduction ;
- La sensibilisation réalisée auprès des pêcheurs et du grand public sur la préservation de la ressource en eau et des cours d'eau de notre territoire via notre page Facebook très régulièrement alimentée ;

→ Actions représentant des centaines d'heures de bénévolat, aussi bien de chez nous le soir après le travail que les week-ends sur le terrain

NOS ACTIONS EN COURS (2018-2019)

- La mise à jour et le recueil des baux de pêche sur tous les cours d'eau du territoire de notre AAPPMA ;
- Poursuivre la réalisation de mesures de la qualité d'eau des rejets d'eaux usées ou industrielles situées le long du Chéran, du Fier ou de leurs affluents avec notre mallette du SAMU de l'Environnement ;
- La préparation de courriers à toutes les communes du BV du Chéran (73 et 74) et du Bas Fier pour les inciter à déposer plainte en cas de pollution répétée sur certains cours d'eau par des privés ou industriels ;

- La rencontre prochaine avec l'ONCFS 73 et 74 dans le but de leur présenter dans le détail notre réglementation et d'échanger avec eux sur la possibilité d'intervenir en cas de braconnage ou de pollution sur les cours d'eau du territoire de l'AAPPMA de l'Albanais et celle du Haut Chéran ;
- La rencontre prochaine avec la DDT 73 - l'AFB73 dans l'objectif de leur présenter les désordres quantitatifs et qualitatifs identifiés sur le BV du Chéran savoyard (mauvais fonctionnement de certaines station d'épuration, nombreux assainissements collectifs non conformes, etc.).

NOS ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE, LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION DES PECHEURS ET DU GRAND PUBLIC

NOM DU PROJET ET DATE DE REALISATION

« A l'école de la rivière » (de 2010 à 2015)

NOS OBJECTIFS ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

En 2010, dans le cadre du programme européen LEADER porté par le Parc naturel régional du massif des Bauges, l'AAPPMA de l'Albanais s'est engagée à porter un projet de « développement de valorisation du tourisme pêche nature ».

Le projet porté par l'AAPPMA de l'Albanais (en relation étroite avec l'AAPPMA du haut Chéran) intitulé « A l'école de la rivière » a été retenu parmi les 50 projets financés dans le cadre du programme **parmi les « 6 pépites Leader », pour faire référence à des projets significatifs, innovants, et structurants.**

Notre projet réalisé sur 4 années visait à ouvrir à tous les publics les activités liées à l'école de pêche, la découverte des milieux et la valorisation du tourisme de pêche avec une offre spécifique « tourisme adapté » qui s'appuie sur la compétence de notre moniteur-guide de pêche agréé handisport au sein de l'AAPPMA.

Une découverte « au fil de l'eau » à travers les activités liées à la pêche sportive qui s'appuie sur l'écotourisme et souhaite apporter un développement plus durable au tourisme de proximité afin de valoriser et préserver un milieu naturel sensible et d'avoir un impact positif sur le territoire en y associant le plus grand nombre.

Ce projet a été construit et réalisé grâce à l'implication des ressources internes à l'AAPPMA de l'Albanais et à l'appui technique du Parc Naturel régional du massif des Bauges. Il a permis de mieux faire comprendre et connaître l'action des pêcheurs auprès de partenaires publics peu habitués à cofinancer des projets de ce type.

Le montant total du projet engagé sur les 4 années est de 306 766€, dont 105 000€ de fonds européens (FEADER), 96 500 € de cofinancements obtenues auprès des 3 collectivités locales (communauté de communes de Rumilly, du pays d'Alby et du cœur des bauges), de la commune de Rumilly et des deux départements (73 et 74).



L'AAPPMA de l'Albanais a assuré le portage et la maîtrise d'œuvre du projet, l'autofinancement de 70 450 € étant partagé avec l'AAPPMA du Haut Chéran.

Le projet « A l'école de la Rivière » a été réalisé en 3 phases entre 2010 et 2015.

► **Structuration et consolidation de l'offre mise en place lors de la création de l'Ecole de Pêche du Chéran**

- Acquisition d'un véhicule dédié à l'Ecole de pêche et de matériel pédagogique ;
- Embauche d'un moniteur guide de pêche et développement de l'offre de l'école de pêche (développement d'ateliers pêche nature, création de stages, animations de groupes,...) ;
- Développement d'outils de communication (flyers, site internet, page Facebook, etc.) ;

► **Structuration de l'offre pêche et développement d'outils de sensibilisation du grand public**

- Mise en place d'une signalétique des parcours de pêche ;
- Création d'un topo-guide Pêche et d'une carte dédiée pour les pêcheurs (dont 5 No-Kill et 1 réserve active salmonidés) ;
- Construction de deux « cabanes de pêcheur » au bord de la rivière, outils dédiés à l'école de pêche et aux professionnels de la pêche (guides) ;
- Conception et réalisation d'un sentier d'interprétation « A la découverte du Chéran Sauvage », destiné à sensibiliser le grand public à la préservation du Chéran sauvage à travers le regard des pêcheurs ;
- Conception et réalisation de deux supports pédagogiques en lien avec le sentier d'interprétation « carnet avec jeux » et « jeu de la truite du Chéran » ;



► **Création d'une offre de tourisme pêche**

- Etude et construction d'une offre touristique pêche accessible à tous avec la création du « réservoir mouche de Rumilly » ;
- Conception et réalisation d'une barge dédiée aux personnes à mobilité réduite leur permettant d'accéder à l'offre de pêche en réservoir.

Un projet qui a mobilisé l'essentiel de notre énergie pendant près de 5 années et dont nous sommes fiers.

Un projet que nous avons souhaité basé sur une approche environnementale, qui a permis de faire découvrir la pêche et sensibiliser le grand public à la présence d'une rivière exceptionnelle à préserver.

Une filière pêche locale qui avait la volonté d'évoluer, de se structurer, d'ouvrir et d'élargir la pratique de la pêche à tous (enfants, famille, personnes handicapées,...), tout en renforçant la pratique de la pêche sportive et responsable dans un milieu sauvage et préservé.

Un bilan prometteur, depuis 2010, l'Ecole de Pêche a accueilli plus de 1500 jeunes à partir de 8 ans (*Stages, Atelier Pêche Nature, camps de pêche, animations...*) ouvert ses activités découvertes aux groupes (*séniors, publics handicapé, ...*). Le projet a généré l'emploi à temps plein sur nos ressources propres du moniteur guide de pêche, de notre animatrice chargée de l'accueil et du secrétariat et d'un saisonnier pour compléter l'équipe pendant la saison d'ouverture (octobre à avril) du réservoir mouche de Rumilly.

En 2017, l'offre pêche des deux AAPPMA sur le Chéran, le bas Fier et les plans d'eau représente près de 3000 cartes de pêches annuelles et touristiques (*réserve, plans d'eau, réservoir mouche*)...



NOS ACTIONS EN COURS (2018-2019)

- La création d'un nouveau site Internet plus moderne et plus fonctionnel pour les usagers ;
- La diversification de l'activité pêche sur notre réservoir de Rumilly avec l'ouverture du plan d'eau aux pêcheurs aux leurres (avec une réglementation adaptée afin de garantir une bonne remise à l'eau des poissons).

Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de l'Albanais

Maison Pêche Nature

2, chemin du Moulin, base de loisirs de Rumilly 74150 RUMILLY

Tel : 04.50. 64 61.63 // N° siret : 4296517630

E-mail : contact@cheran-terredepeche.com

Site internet <http://www.cheran-terredepeche.com/>